

## NOTICE EXPLICATIVE

### OBJET : ACTUALISATION ANNUELLE DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Comme demandé au précédent Conseil municipal, il vous est présenté **le tableau des effectifs global de tous les services municipaux, actualisé en date du 01<sup>er</sup> novembre (annexe1).**

Il vous est désormais proposé de l'actualiser dans sa globalité au moins une fois par an. Et dans cette perspective, la période de décembre sera préconisée afin de permettre d'être au plus près des besoins pour l'exercice budgétaire suivant.

Pour l'année 2020, il vous est proposé :

1) De supprimer 4 postes :

- un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe - à temps complet - suite à une demande de mise en disponibilité depuis plus de 20 ans ;
- un poste d'adjoint technique - à temps non complet (66%) - agent parti à la retraite ;
- un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe - à temps complet - agent également parti à la retraite.
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

2) De transformer un poste :

- d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe en adjoint d'animation.

### Organisation du service « Accueils de loisirs » pendant les vacances scolaires :

S'agissant des questions posées au dernier Conseil municipal au sujet de la création de postes dans le secteur animation, notamment avec l'arrivée d'une nouvelle Directrice diplômée du BAFD, les services municipaux ont analysé l'organisation du secteur des « accueils de loisirs ».

Ainsi, après avoir revu les plannings de travail et annualisation des équipes, analysé les besoins matériels au sein des structures d'accueil en lien avec la DDCS, et programmé les cycles des congés des équipes (ceci en respectant la réglementation liée au nombre de Diplômes obligatoires eu égard au effectif prévisionnel), **il sera désormais possible d'ouvrir un accueil de loisirs les trois premières semaines du mois d'Août, permettant une ouverture de l'ensemble de nos structures pendant l'été.**

L'accueil des enfants (3-6 ans et 6-12 ans) se fera dès lors à l'ALSH Aquarelle, permettant ainsi un accueil de 48 enfants.

Pour cette 1<sup>ère</sup> année d'ouverture, une pré-inscription sera proposée aux familles et nous permettra d'être au plus près des effectifs à encadrer, tout comme des renforts d'été qu'il conviendrait de prévoir en cas de forte demande.

Il est enfin à préciser que pour permettre la pose des congés des agents, en maîtrisant la masse salariale toujours contrainte au regard des baisses des recettes et des dotations constatées de manière chronique, il sera maintenu une fermeture des accueils de loisirs la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances de Noël. La faible demande des familles constatée à cette période, y trouvera néanmoins une réponse, en maintenant le partenariat avec la commune d'Itteville.

### Séjours « 6-11 ans » et « 12-17 ans » :

En complément de cette réflexion, et malgré la faible demande des familles pour des séjours d'été, un questionnaire sera envoyé aux familles afin de cibler au plus juste le souhait des enfants.

Dans ce cadre, et sous réserve d'un nombre suffisant de participants, 2 séjours de 5 à 7 jours seront étudiés et organisés avec le service « animation ».

### Conseil Municipal du 16/12/2019 – Délibération 19

Les modalités de mises en œuvre et les coûts seront présentés lors d'un prochain Conseil municipal.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE SUPPRIMER** 4 postes tel que présenté ci-dessus.
- **DE TRANSFORMER** 1 poste tel que présenté ci-dessus.
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence (annexe 2)
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.



**LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

10 décembre 2019

**DATE D’AFFICHAGE**

10 décembre 2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents :

Votants :

**OBJET :**

**Actualisation du tableau des effectifs.**

Pour :

Contre :

Abstention :

Transmise en sous-préfecture  
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le 16 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**PROJET DE DELIBERATION**

**ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Madame Le Maire informe l’assemblée :

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

**VU** le tableau des effectifs annexé à la présente ;

**VU** l’avis de Comité Technique.

**CONSIDERANT** la volonté municipale d’ouvrir les accueils de loisirs aux familles, y compris les 3 premières semaines du mois d’août.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**AUTORISE**

- **De SUPPRIMER** 4 postes :
  - . 1 poste d’adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe - à temps complet ;
  - . 1 poste d’adjoint technique - à temps non complet (66%) ;
  - . 1 poste d’ATSEM 1<sup>ère</sup> classe - à temps complet.
  - . 1 poste d’adjoint d’animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- **DE TRANSFORMER:**
  - . 1 poste d’adjoint d’animation principal de 2<sup>ème</sup> classe en adjoint d’animation.
- **De MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs annexé.
- **D’AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN



**TABLEAU DES EFFECTIFS**  
au 01 NOVEMBRE 2019

SERVICE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	Statut	Temps travail
ADMINISTRATIF	ATTACHE TERRITORIAL	A	1	1	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	2	2	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	5	4	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1	1	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3	2	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2	2	NTIT poste permanent	TC
ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1	1	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	1	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	2	1	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	CONTRAT PEC CAE	TC
RESTAURATION SCOLAIRE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	4	4	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	4	4	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	0	Tit.CNRACL	66%
TECHNIQUE	TECHNICIEN PPAL DE 1ERE CLASSE	B	1	1	Tit.CNRACL	TC
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	2	2	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	2	2	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	6	5	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	Stagiaire CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	NTIT CDD poste permanent	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	3	2	NTIT CDD accroissement temporaire	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	0	NTIT CDD accroissement temporaire	80%
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	CONTRAT PEC CAE	TC	
RAM	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	1	Tit.CNRACL	TC
ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	6	6	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT D'ANIMATION	C	5	4	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT D'ANIMATION	C	4	2	NTIT CDD accroissement temporaire	TC
SCOLAIRE	ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	6	4	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	1	Tit.CNRACL	TC
POLICE MUNICIPALE	GARDIEN-BRIGADIER	C	1	1	Tit.CNRACL	TC
			<b>EFFECTIF BUDGETAIRE</b>	<b>EFFECTIF POURVU</b>		
			<b>70.00</b>	<b>58.00</b>		



TABLEAU DES EFFECTIFS  
Conseil Municipal du 16 DECEMBRE 2019

**= postes en évolution au tableau des effectifs**

SERVICE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	Statut	Temps travail
ADMINISTRATIF	ATTACHE TERRITORIAL	A	1	1	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	2	2	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	5	4	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1	1	Tit.CNRACL	TC
	<b>ADJOINT ADMINISTRATIF</b>	<b>C</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>Tit.CNRACL</b>	<b>TC</b>
	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2	2	NTIT poste permanent	TC
ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1	1	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	1	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	2	1	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	CONTRAT PEC CAE	TC
RESTAURATION SCOLAIRE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	4	4	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	4	4	Tit.CNRACL	TC
	<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	<b>C</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Tit.CNRACL</b>	<b>66%</b>
TECHNIQUE	TECHNICIEN PPAL DE 1ERE CLASSE	B	1	1	Tit.CNRACL	TC
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	2	2	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	2	2	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	6	5	Tit.CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	Stagiaire CNRACL	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	NTIT CDD poste permanent	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	3	2	NTIT CDD accroissement temporaire	TC
	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	0	NTIT CDD accroissement temporaire	80%
	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	CONTRAT PEC CAE	TC
RAM	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	1	Tit.CNRACL	TC
ANIMATION	<b>ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>	<b>C</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>Tit.CNRACL</b>	<b>TC</b>
	<b>ADJOINT D'ANIMATION</b>	<b>C</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>Tit.CNRACL</b>	<b>TC</b>
	<b>ADJOINT D'ANIMATION</b>	<b>C</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>NTIT CDD accroissement temporaire</b>	<b>TC</b>
SCOLAIRE	<b>ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE</b>	<b>C</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>Tit.CNRACL</b>	<b>TC</b>
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	1	Tit.CNRACL	TC
POLICE MUNICIPALE	GARDIEN-BRIGADIER	C	1	1	Tit.CNRACL	TC
			<b>EFFECTIF BUDGETAIRE</b>	<b>EFFECTIF POURVU</b>		
			<b>66.00</b>	<b>58.00</b>		

